



SEMIC

Equipements de bureaux, collectivités, hôtellerie et industrie.
Agents d'usines.
Etude et réalisation de mobilier professionnels sur plan. Salle d'exposition.
Vente exclusive aux professionnels.

28, avenue De Latre de Tassigny Z.I 69330 MEYZIEU
Tél : 33 (0)4 37 44 15 30
Fax : 33 (0)4 78 04 33 66

E mail : contact@khol.fr Site Internet : www.khol.fr

S.A.S au capital de 126 000€ /330 242 694 RCS Lyon / APE 3101 Z / TVA IC : FR 67 330 242 694 / SIRET 330 242 694 00033



DESIGN ET
CREATION
KHOL

Numéro Date

F22050461 31/05/22

REÇU le 07 JUIN 2022

Compte client

41113054

N° intracommunautaire client

FR00827498460

SI CONTACT

110 RUE EMILIEN GAUTIER
BP70171
13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

FACTURE

Code article	Libellé	UV	Quantité	Unité	Unité	Montant	Taux taxe
COMMANDÉ N° DEV0181561-36624 DU 12/05/22							
livraison RICHARDSON - 13002 MARSEILLE							
I44015.3.KU33	Assis-debout TONUS H4 patins tissu noir KU33		Unité(s)	1	235,00	35%	152,75
ECOVAL/ASS/9	Eco-contribution - Valdelia Assise 9.20 Kg		Unité(s)	1	1,56		1,56
10GLS	Frais de port GLS		Unité(s)	1	36,00		36,00
FRAISDIR	Frais traitement livraison directe à votre client		Unité(s)	1	9,00		9,00

Code	Base	Taux	Taxe	€
14	199,31	20%	39,86	281,56
				NET HT
				199,31
				TOTAL TVA
				39,86
				TOTAL TTC
				239,17
Total	199,31		39,86	ACOMPTE
				0,00
				NET A PAYER
				239,17

Toutes nos marchandises sont vendues sous le bénéfice de la clause de réserve de propriété (Loi 80-335 du 12 Mai 1980). Voir conditions générales de vente au verso.

Le paiement de nos factures s'effectue au comptant sauf disposition particulière convenue de manière expresse par SEMIC S.A.S. Loi du 31 decembre 1992.

Il est appliqué sur toute somme non payée à son échéance une pénalité forfaitaire de 40€ (Art D 441-5 Code de commerce).

Toute somme non payée à son échéance sera majorée d'un intérêt de retard égal à 2 fois l'intérêt légal en vigueur (loi 92 - 1442 du 31.12.92) et chaque relance par courrier recommandé donnera lieu à une facturation de 30€ due au même titre qu'

Conditions de règlement : Chèque à réception de facture

Echéance : 10/06/22

Nos factures sont payables à l'échéance indiquée, sans escompte, sauf disposition particulière convenue de manière expresse avec SEMIC S.A.S.